



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 JANVIER 2021 à 20 h 00

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
Frédéric TCHOBANIAN	Maire	X		
Emmanuel VIENNET	1 ^{er} adjoint	X		
Antonia ROMAN	2 ^{ème} adjointe	X		
Jean-Daniel HERMETET	3 ^{ème} adjoint	X		
Jeannette ORTLIEB	4 ^{ème} adjointe	X		
Laurence CILICHINI	Conseillère municipale déléguée	X		
Camille WASNER	Conseiller municipal délégué	X		
Gaëtan DESMARAIS	Conseiller municipal		Excusé	
Christian ZOBRIST	Conseiller municipal	X		
Patrick CORONEL	Conseiller municipal	X		
Marie-Line SAULNIER	Conseillère municipale	X		
Françoise RICHARDIN	Conseillère municipale	X		
Abdelhamid GHERABI	Conseiller municipal	X		
Mattéo GIORDANO	Conseiller municipal	X		
Claire BESSON	Conseillère municipale	X		
Carine COUPRIAUX	Conseillère municipale		Excusée	
Fabrice BAZZARO	Conseiller municipal	X		
Danijela MARILA	Conseillère municipale	X		
Véronique DONZE	Conseillère municipale	X		

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2020 : approuvé à l'unanimité

Secrétaire de Séance : Monsieur Camille WASNER

ORDRE DU JOUR

1. Réunion du conseil municipal à distance

Affaires administratives

2. Convention Territoriale Globale (CAF)
3. Contrat de vidange du bac à graisses de la salle polyvalente

Finances

- 4. Subvention aux Francas
- 5. Demande de subvention au SYDED pour le changement des horloges astronomiques

Pays de Montbéliard Agglomération

- 6. Compte-rendu

Divers

- 7. Questions diverses

**

2021-01-01	REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE	
<p>Le Maire expose que vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020</p> <p>Vu la convocation du 15 janvier 2021 pour la présente réunion du conseil municipal précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,</p> <p>Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance et l'article 6 de loi susvisées permettent d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Véronique DONZE
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide :</p> <p>Article 1^{er} : La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de la vidéoconférence. L'outil utilisé est le suivant : Jitsi Meet/</p> <p>Article 2 : L'identification des participants se fera par appel nominatif. Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé par appel nominal.</p> <p>Article 3 : Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via la chaine Youtube de la commune.</p>		

**

2021-01-02	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) / CAF	
<p>Le Maire expose que la convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les habitants et les partenaires pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté aux besoins du territoire.</p>		
<p>La CTG peut couvrir les domaines d'intervention suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petite enfance : thématique obligatoire • Enfance : thématique obligatoire • Jeunesse : thématique obligatoire • Parentalité : thématique obligatoire • Accès aux droits • Inclusion numérique • Animation de la vie sociale • Logement • Handicap • Accompagnement social 		
<p>A compter du 1^{er} janvier 2020, la CTG remplace les Contrats enfance jeunesse (CEJ) au fil de leur renouvellement. Les CEJ arrivés à échéance au 31/12/2019 sont les premiers à basculer dans ce cadre contractuel et dans les nouvelles modalités de financement (sauf cas particuliers). Ce qui est le cas de la commune de Sainte-Suzanne.</p>		
<p>Dans ce cadre, la CTG intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un diagnostic de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies par la Caf et la collectivité, • l'offre d'équipements existante soutenue par la Caf et la collectivité locale, • un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants, • les modalités d'intervention et les moyens mobilisés, • les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche. 		
<p>L'enjeu est de signer la CTG à l'échelle territoriale où le projet de territoire a du sens et bénéficie d'une assise financière suffisamment importante. Dans notre partie du Département, en l'occurrence : Pays de Montbéliard Agglomération</p> <p>Le morcellement des compétences n'est pas un frein à une analyse territoriale large dans le cadre des CTG. C'est pourquoi, il est possible de signer une CTG à l'échelle intercommunale tout en conservant des compétences communales sur tout ou partie des services aux familles financés. La CTG, cosignée par les maires concernés, témoigne alors d'une réflexion commune des élus à une échelle plus large.</p> <p>En signant une CTG, la collectivité locale concernée s'engage à réfléchir et à co-construire le projet social du territoire dans le respect des compétences détenues par chacune d'entre elles.</p>		
<p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p>		
<p>Après en avoir délibéré par :</p>		
<p align="center">Pour</p>	<p align="center">17</p>	<p align="center">Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette</p>

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JANVIER 2021

		ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Véronique DONZE
Contre	-	
Abstention	-	
Décide :		
- accepter les termes de la convention territoriale globale		
- autoriser le Maire à signer la convention territoriale globale		

**

2021-01-03	CONTRAT DE VIDANGE DU BAC A GRAISSE DE LA SALLE POLYVALENTE	
<p>Le Maire expose que la salle polyvalente est équipée d'un bac à graisses qui a lieu d'être vidangé et nettoyé régulièrement.</p> <p>Au vu de l'utilisation de la salle polyvalente, il est proposé d'établir un contrat pour cette année avec un passage en septembre.</p> <p>SUEZ donnant entière satisfaction, il est proposé de renouveler le contrat pour un montant de 338.29 € HT, soit 405.95 € TTC.</p> <p>Camille WASNER demande ce qu'il est fait des graisses vidangées.</p> <p>Jean-Daniel HERMETET répond ne pas savoir mais précise que tout est fait dans les normes.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Véronique DONZE
Contre	-	
Abstention	-	
Décide :		
- accepter les termes du contrat		
- autoriser le Maire à signer le contrat		

**

2021-01-04	SUBVENTION AUX FRANCAS	
<p>Le Maire expose que la gestion de la structure périscolaire a été confiée aux FRANCAS. La participation communale se fait sous forme de la mise à disposition de locaux, de personnel complémentaire et du versement d'une subvention annuelle versée mensuellement.</p> <p>Les Francas ont présenté un budget prévisionnel pour l'année 2021. Le montant de la subvention s'élève à 52 963.00 €.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Véronique DONZE
Contre	-	
Abstention	-	
Décide d'attribuer une subvention de 52 963.00 € aux Francas.		

**

2021-01-05	DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDED POUR LE CHANGEMENT DES HORLOGES ASTRONOMIQUES	
<p>Le Maire expose que les horloges installées dans les 6 armoires d'éclairage public ne fonctionnent plus correctement. Il y a lieu de les changer.</p> <p>Une subvention de 25 % du montant hors taxes est possible auprès du SYDED.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Véronique DONZE
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'engager à réaliser et à financer les travaux de changement d'horloges astronomiques dont le montant s'élève à 2 028.00 €HT, soit 2 433.60 € TTC situés à Sainte-Suzanne, - se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant : <ul style="list-style-type: none"> o subvention : SYDED 507.00 € 		

<ul style="list-style-type: none"> ○ autofinancement - solliciter en conséquence le soutien financier du SYDED - demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention, - s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention. 	<p>1 926.60 €</p>
--	--------------------------

**

2021-01-06	POINT PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'Agglomération du 17 décembre 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Règlement intérieur du Conseil de Communauté, • "Projet Santé" mis en oeuvre par PMA - Prise de compétence en la matière • Approbation du Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage 2020-2025 • Approbation définitive du Programme Local de l'Habitat • COVID : fonds de soutien et de relance au secteur sportif associatif • Conseil d'Agglomération du 14 janvier 2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Pacte de gouvernance - Débat • Autorisation de lancement des consultations publiques pour le traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés et de négociation avec le SERTRID • Orientations budgétaires 2021 – Débat • Acquisition de l'ancienne clinique des Portes du Jura à Montbéliard • Bureau PMA du 3 décembre 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux réseaux de proximité des Finances Publiques - Charte d'engagement entre la DDFIP et Pays de Montbéliard Agglomération • Attribution des aides exceptionnelles à l'immobilier ECHOP COVID19 	

**

2021-01-07	QUESTIONS DIVERSES
<u>RAS</u>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.